

# comité d'information et de défense des victimes de la répression en tunisie

---

## Tunisie en Lutte



Mai 1976 : Les ouvriers de la SNT  
en GREVE

---

BULLETIN N° 21  
Juin-Juillet 1976  
PRIX : 2,50 F

Adresse : J. GATTEGNO  
BP 397  
75025 PARIS CEDEX 01  
CCP La Source 33-34906

SO. MAIRE

- EDITORIAL : 1-2-3-
- AMNESTY INTERNATIONALE :
  - Campagne d'Amnesty : 4- 5
  - Tribune sur F.R 3 : 6
  - Rapport sur la Tunisie : 7- 8- 9
  - Rapport sur la torture : 10-11
- LE MOIS DE MAI DES OUVRIERS :
  - La déclaration des Syndicalistes : 12 - 13
- A PROPOS DU PROCES DU COMMANDE LYBIEN /: 14
- LA GREVE DES MAGISTRATS : 15
- LA GREVE SONACOTRA : 16 - 17
- LA REPRESSION AU MAROC : 18
- LISTE DES PRISONNIERS POLITIQUES : 19 - 20- 21- 22 - 23
- LES RECENTS PROCES D'OPINION : 24- 25- 26.

EDITORIAL

Le pouvoir destourien vient de fêter, à sa manière sa fête de la victoire commémorant le retour du "combattant suprême de l'étranger le 1er JUIN 1955.

Si le pouvoir a choisi cette date, c'est pour estomper les journées glorieuses du peuple tunisien. C'est aussi pour récupérer la lutte nationale et faire prévaloir sa politique de compromis et de concession qui a mis notre pays dans le sillage du néo-colonialisme et la dépendance vis à vis de l'impérialisme.

Le capitalisme mondial qui passe de puis quelques années par une crise sans précédent, essaye de se relever en exportant dans les pays du tiers monde ses propres difficultés.

La Tunisie n'échappe pas à cette entreprise impérialiste. Les masses populaires subissent directement l'inflation généralisée dans les pays impérialistes, par la hausse des prix des produits importés sans contre-partie égale au niveau des salaires. En effet les technocrates, agents à la fois de l'impérialisme et de la bourgeoisie locale, essayent d'accumuler le plus possible pour réaliser " leur croissance accélérée et leur décollage" sur le dos des masses laborieuses.

A cette politique anti-nationale et anti-démocratique les masses populaires n'ont pas tardé à répondre par des luttes de plus en plus conscientes.

En effet la classe ouvrière dirigeante du mouvement de masse en Tunisie à commencé, la première, à manifester son mécontentement par des grèves à la S.N.C.F.T, dans les boulangeries de Tunis, à la société des textiles de SFAX, dans l'usine sidérurgique de MENZEL-BOURGUIBA, à la SOCOMENA et FIRESTON.

Lemécontentement touche aussi les fonctionnaires de l'appareil étatique lui-même /: Les employés des P.T.T à Tunis et à Kasserine, les enseignants du supérieur, et même le corps magistral.

Les étudiants poursuivent leur lutte contre la politique anti-populaire et anti-démocratique du régime.

Les luttes populaires ne se sont pas arrêtées à ce niveau de contestation. Des manifestations ont éclaté dans les principales artères de Tunis où des travailleurs, des fonctionnaires, des étudiants et des chômeurs se sont unis pour scander les mêmes slogans (mots d'ordre) et lancer les mêmes revendications : démocratie, liberté, démission des dirigeants fantoches de l'U.G.B.T., expulsion des vigils hors de l'université, contre la vie chère, et pour l'amélioration du niveau de vie des masses populaires.

Le contenu de ces mots d'ordre, l'organisation des grèves et des manifestations, la jonction dans la lutte entre les travailleurs, les fonctionnaires et la jeunesse démocratique, dénotent le degré de conscience politique élevé, auquel est arrivé le mouvement de masse en Tunisie contre le pouvoir destourien qui de par sa nature, ne peut répondre à ce mouvement populaire que par la répression et l'intimidation, allant de l'oppression directe des manifestants, le licenciement des grévistes aux procès expéditifs et l'emprisonnement des démocrates et des révolutionnaires qui sont torturés physiquement et moralement, isolés de l'extérieur, privés de soins élémentaires et démoralisés.

Malgré ces agissements, les prisonniers politiques ont montré par leur action (grèves de la faim, envoi de lettres de protestation etc.) une résistance exemplaire et un sens de responsabilité devant leur peuple.

La lutte des prisonniers politiques en Tunisie doit être soutenue, pour que le mur du silence soit brisé et pour que toutes les victimes du pouvoir destourien soient libérées.

Nous appelons tous les militants anti-impérialistes et tous les démocrates à rejoindre les comités d'information et de défense des victimes de la répression en Tunisie et à manifester leur soutien actif à la lutte des masses populaires.

==+==+==+==+==+==+==+==+==+==

A l'occasion du 1er JUIN, le Comité a organisé une réunion débat à partir de la projection du film SEJNANE (film en couleur 16 mm)

SEJNANE est le second long métrage du réalisateur tunisien ABDELLATIF BEN AMMAR. Ce film raconte la prise de conscience anticolonialiste, en 1952, d'un jeune homme natif de la ville de SEJNANE (d'où le titre). Après que son père ait été tué par l'organisation fasciste française "La main rouge" il participe à une action nationaliste dans le cadre de son lycée : en représailles, il en est exclu. Grâce à un oncle, il trouve un emploi de correcteur dans une imprimerie où il découvre à la fois l'exploitation patronale (de la part d'un Tunisien) et le militantisme tant syndical que politique.

La discussion qui peut-être organisée après le film peut permettre de débattre de la situation qui prévaut aujourd'hui en TUNISIE. 20 ans après la signature "du protocole Franco-Tunisien d'accord portant sur l'indépendance", les travailleurs la classe ouvrière, et la jeunesse tunisienne continuent à lutter contre l'exploitation patronale tunisienne et de plus en plus fréquemment étrangère et à faire face à une répression policière et politique accrue.

## LA CAMPAGNE D'AMNESTY

Amnesty a lancé une nouvelle campagne destinée à obtenir la proclamation d'une amnistie politique générale par le gouvernement Tunisien le 14 JUILLET 1976.

L'objectif de cette campagne vise à assurer une large publicité sur les droits de l'homme en Tunisie, les prisonniers politiques et la torture. Ce par l'envoi massif de lettres, de cartes postales, de pétitions et par toutes les démarches publiques ou privées convenables en faveur de l'amnistie.

Amnesty compte sur des milliers de sympathisants et de membres, et sur les 70 groupes qui adoptent des prisonniers politiques Tunisiens pour envoyer du monde entier des appels individuels et des pétitions au président HABIB BOURGUIBA et à son gouvernement, réclamant la libération de tous les prisonniers politiques.

Le 29 MAI, MARTIN ENNALS, secrétaire général d'Amnesty International a adressé une lettre au président de la République Tunisienne, le félicitant à l'occasion de l'anniversaire du 1er JUILLET

La lettre fait état du fait que depuis 1968, des opposants de gauche ont été condamnés à des peines de prison variant de 6 mois à 14 ans ; sur des chefs d'accusation tels que :

- Atteinte à la sûreté de l'état
- Diffusion de fausses nouvelles

La lettre fait également état d'irrégularités dans la procédure d'instruction et tout particulièrement de l'usage de la torture durant les interrogatoires.

Ce sont là des passages d'un appel adressé au président HABIB BOURGUIBA, lui demandant de proclamer l'amnistie générale;

Le Secrétaire général d'Amnesty International a constitué des dossiers qu'il a adressé aux groupes d'adoption et de coordination sur la Tunisie, ainsi qu'aux milliers de membres et de sympathisants d'Amnesty International.

Parmi les pièces constituant ces dossiers, on trouve :

- Des listes détaillées des noms des prisonniers politiques.
- Un rapport sommaire de la situation actuelle en Tunisie.
- Des témoignages d'avocats étrangers.
- un appel en faveur de N. ELLEUCH.
- Surtout un document de synthèse sur les actions menées et les objectifs de l'actuelle campagne :

" Le but de cette action est de rendre publique la situation des prisonniers politiques. C'est aussi de provoquer un soutien de la part des groupes les plus concernés tels que : Les étudiants, les professeurs, et des syndicats.

Parmi les actions proposées, on note :

- Une marche (manifestation)
- Une soirée (pour le 1er ou 2 JUIN)
- La préparation de documents d'information. (brochures, affiches, les groupes sont encouragés à effectuer leurs propres affiches ou à organiser un concours d'affiches.)
- Exposition de photos des prisonniers politiques ou de photos sur la Tunisie.
- Contact avec les organisations internationales : mass média et syndicats.
- Démarches auprès de l'ambassade Tunisienne (lui envoyer des coupures de journaux dénonçant la torture...)

Amnesty insiste pour que cette campagne ne soit pas associée à celle d'autres groupes.

Le caractère politique d'Amnesty doit être souligné et maintenu.

## TRIBUNE LIBRE SUR F.R.3

---

Amnesty Internationale a organisé une tribune libre sur la 3ème chaine de télévision (FR3), le 6 MAI 76 pour parler de son action (G.F au télérama du début du mois de MAI).

Parmi les pays cités, on notait : La Tunisie, Le Maroc, L'Iran, l'Uruguay.

On a parler de A.B OTHMAN et des tortures qu'il a subies. Sa photo a été présentée.

Pour N. ELLEUCH, on a montré sa photo et lancé un appel qui est le suivant :

- " Depuis son arrestation en 1973, N. ELLEUCH étudiant tunisien a été atrocement torturé. Il est dans un état de délire permanent; une campagne de médecins a réussi à le faire transférer à Tunis, mais il n'est pas soigné dans un hopital. IL FAUT LE SAUVER."

Dans cette émission on a annoncé qu'il y avait 600 000 prisonniers politiques dans le monde.

Pour le Maroc, on a cité le cas d'Evelyne CERFATI, morte sous la torture, (camarade de ZEROUAL, mort lui aussi sous la torture. )

Enfin un ancien syndicaliste Uruguayen a apporté un témoignage sur les tortures qu'il a subies.

AMNESTY INTERNATIONAL  
 Section Française  
 20, rue de la Michodière  
 75002 PARIS  
 742 38 76  
 CCP 30 I60 I6 La Source

RAPPEL SOMMAIRE  
DE LA SITUATION POLITIQUE ACTUELLE EN TUNISIE

La Tunisie reste un Etat présidentiel à parti unique gouverné par le président Bourguiba appuyé sur le Parti Socialiste Destourien.

En dépit de l'article 8 de la Constitution tunisienne, aucune des libertés fondamentales, ( de réunion, d'association, ni de presse ) n'y est effectivement exercée.

Cette situation est mal supportée par les nombreux courants d'opposition Mestiristes, du nom de l'ancien ministre Ahmed Mestini, dont la plateforme politique est un libéralisme démocratique; Bensalhistes, du nom de l'ancien ministre Ahmed Ben Salah, dont les préférences vont à un socialisme d'Etat; communistes; et enfin de diverses tendances d'extrême gauche, dont l'ancien mouvement G.E.A.S.T.-Perspective ( édition de l'Amel Ettounsi ) et divers groupes marxistes ou nationalistes arabes.

Cette opposition s'exprime soit par des prises de position publiques ( ainsi le récent manifeste mestiniste rendu public à l'occasion du 20 mars 1976 ), soit par une agitation à caractère social ( nombreuses grèves soutenues par un syndicat de moins en moins docile au pouvoir politique ). Mais ce sont surtout les étudiants qui ont récemment exprimé ce mécontentement de la façon la plus spectaculaire en réclamant à plusieurs reprises une véritable autonomie syndicale qu'on leur dénie.

Des manifestations d'étudiants ont lieu chaque année depuis 1956, mais, depuis 1970, l'opposition semble s'être élargie et s'exprime aussi par des manifestations et des grèves dans d'autres secteurs de la population. La Confédération syndicale officiellement reconnue, l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) est sous le contrôle du gouvernement, mais le nombre des grèves "sauvages" s'est accru. Elles sont survenues chaque année depuis 1970, et, en janvier 1975, une nouvelle série de grèves a commencé dans plusieurs sociétés, les travailleurs revendiquant le droit de former des syndicats indépendants. Au même moment, l'agitation chez les étudiants s'est étendue aux établissements secondaires, et, en janvier 1975, un certain nombre d'enseignants de ces derniers ont fait grève dans l'ensemble du pays ; pour réclamer une augmentation des salaires et pour protester contre les condamnations sous condition frappant cinq de leurs collègues à un procès politique en août 1974. Le résultat de la grève fut la dissolution de la Fédération syndicale des Enseignants, la suspension d'un certain nombre de professeurs et l'arrestation d'autres. Il s'ensuivit des manifestations des élèves des établissements secondaires pour réclamer la libération des prisonniers politiques.

Les procès de 1975.

En face de cette situation, la police monta une opération pour capturer les étudiants qu'elles considérait comme des meneurs. Ces arrestations eurent lieu de février à avril 1975, souvent au milieu de la nuit et sans garanties pour les personnes arrêtées. Les suspects furent détenus dans les commissariats de police pour des interrogatoires prolongés et, selon ce qui a été rapporté, les actes de torture furent fréquents et très brutaux. On pense que 60 ou 70 personnes ont été arrêtées dans ces conditions. Deux séries de procès ont eu lieu à Tunis cet été, en juillet et en septembre ; de nombreux détenus comparurent et furent condamnés.

Les accusations comprenaient les faits suivants : complot contre la sûreté de l'Etat, constitution d'une organisation illégale, injures au chef de l'Etat et diffusion de fausses nouvelles et de tracts.

( En fait, les mêmes accusations furent portées à un procès antérieur impliquant 202 prisonniers politiques, qui eut lieu en août 1974. Les condamnations portées en juillet ont été de I à 3 ans de prison. Mais les détenus, qui furent jugés une seconde fois en septembre, subirent des condamnations supplémentaires, et dans la plupart des cas, on porta les peines de prison à une durée de 5 à 9 ans.

Les procès de juillet et septembre impliquaient plus de 100 personnes. En septembre, 53 accusés comparurent devant le tribunal, 37 furent jugés par contumace, s'étant enfuis avant d'être arrêtés, et 11 furent mis en liberté provisoire.

Amnesty International n'essaya pas d'envoyer un avocat aux procès, étant donné que son représentant au procès d'avril 1974 avait été expulsé avant d'assister au procès ; mais trois avocats furent envoyés comme observateurs par des organisations préoccupées des droits de l'homme et de la répression en Tunisie.

Tous furent expulsés avant d'assister au procès, mais ils purent prendre des contacts utiles.

Ils décrivent tous les irrégularités dans la procédure précédant les procès, particulièrement en ce qui concerne la représentation légale des étudiants accusés.

Ils rapportèrent aussi que de nombreux détenus se plaignaient d'avoir subi de graves tortures, mais le Président du tribunal refusa d'autoriser des débats à ce sujet pendant le procès.

Il ressort clairement des rapports reçus par Amnesty International depuis 1968, que la torture des accusés politiques a atteint le statut d'une pratique administrative.

Faits récents.

Lorsque la nouvelle année universitaire a commencé en Tunisie, après les procès de 1975, il y a eu d'autres troubles parmi les étudiants de l'Université de Tunis. Ceux-ci réagissaient aux efforts du gouvernement pour contrôler l'Union Générale des Etudiants Tunisiens (UGET), particulièrement en ce qui concerne la désignation des dirigeants de l'Union. Les étudiants continuent à lutter pour une union qui soit autonome et représentative.

En décembre 1975, cinq étudiants (dont un par contumace) furent condamnés à des peines de 2 ans et quatre mois à 4 ans et 10 mois, après avoir été reconnus coupables de vol de documents et d'injures

.... /

au chef de l'Etat. Les faits qui aboutirent à ces condamnations débutèrent par une réunion des étudiants à la Faculté des Arts de l'Université de Tunis.

Le Doyen appela la police pour expulser les étudiants, et pendant que cela se faisait, deux étudiants pénétrèrent dans le Bureau du doyen pour reprendre leurs cartes d'étudiants - ce pourquoi ils furent accusés de vol de documents - et durant l'affrontement qui eut lieu un portrait de Bourguib fut déchiré - ce qui conduisit à l'accusation d'injures au chef de l'Etat.

Les accusations et les procès entrainèrent des grèves dans différentes Facultés et du 19 décembre jusqu'à la fin du trimestre, l'université de Tunis fut en grève générale.

Le nouveau trimestre commença le 5 janvier avec des désordres et des manifestations.

Le Ministère de l'Education prit la décision d'expulser 14 étudiants et déclara à une conférence de presse, que l'agitation dans l'université n'avait aucune justification, que tous les problèmes qui préoccupaient l'Union des Etudiants (qui pour lui étaient les bourses, le logement et les inscriptions) avaient été résolus.

Les étudiants manifestèrent dans les rues de Tunis. 14 de leurs dirigeants furent arrêtés et jugés le 15 janvier. 12 d'entre eux furent condamnés à 3 ans et 8 mois de prison.

Pour la première fois, dans un procès d'étudiants de gauche, l'accusation comportait des actes mineurs de violence, incluant la destruction de propriété.

Il y a aussi une tension entre le gouvernement et l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), officiellement reconnue.

Le Secrétaire général de l'UGTT, Habib Ichour, bien qu'il soit membre du Parti Socialiste Destourien au pouvoir, craint que le gouvernement cherche à le remplacer.

Il a fait des déclarations publiques selon lesquelles aucune pression du gouvernement ne lui ferait abandonner son poste.

La raison de cette tension est que le gouvernement voit dans l'UGTT un organe de l'unité nationale, grâce auquel il contrôle les travailleurs. L'UGTT au contraire prétend aujourd'hui à l'autonomie.

AMNESTY INTERNATIONAL  
 Section Française  
 20, rue de la Michodière  
 75002 PARIS  
 742 38 76  
 CCP 30 160 16 La Source

### RAPPORT SUR LA TORTURE EN TUNISIE

La Tunisie semble avoir utilisé souvent la torture au moins depuis 1968, principalement dans le contexte d'accusations de délits politiques portées contre des étudiants et des intellectuels qui ont exprimé leur opposition au Président Bourguiba et au PSD (Parti Socialiste du Destour). Des récits de torture ont été faits par les avocats de la défense et par les accusés au cours de procès et Amnesty International a reçu d'autres récits d'un certain nombre d'observateurs qui se sont entretenus avec les détenus après leur libération.

D'autres ont été publiés dans la presse internationale.

La torture a été appliquée dans la plupart des cas par la police tunisienne, et, dans un cas, l'une des victimes a pu reconnaître ses tortionnaires comme étant des membres de la Direction de la Sûreté de l'Etat (DSE), la police politique.

Le mobile pour justifier la torture est presque exclusivement l'arrachement de déclarations ou de "confessions" de personnes sujettes à des accusations politiques, en vue de faciliter leur condamnation par un tribunal.

Un détenu politique a déclaré à un observateur d'AI qu'il croyait que les policiers étaient dans l'obligation de rapporter quelque chose - de vrai ou de faux à leur supérieurs. Des rapports sérieux et bien documentés qui sont parvenus à AI en 1968, 1969, 1972, 1973 et 1975, il ressort que la torture, dans les cas politiques, a atteint en Tunisie le statut d'une pratique administrative.

A la suite de la vague d'arrestations qui a eu lieu de février à avril 1975, des récits détaillés de torture sont encore parvenus à AI.

Ils rapportent que, avant les procès de juillet et de septembre 1975, la police politique a soumis de nombreux dirigeants du mouvement à des séances prolongées de torture.

L'une des méthodes habituelles est la "balançoire" : les poignets de la victime sont attachés à ses chevilles, et elle est suspendue pendant plusieurs heures à une barre de fer posée entre ses bras et ses jambes. Dans cette position, la poitrine est comprimée, la tête rejetée en arrière, et ceci diminue la circulation du sang et provoque un balancement de l'ensemble du corps.

En même temps, les pieds sont frappés avec un tube de caoutchouc et d'autres formes de torture sont pratiquées telles que les brûlures par des cigarettes et des coups sur les parties génitales.

Les récits décrivent également des traitements brutaux s'étendant sur plusieurs semaines dans certains cas, et le refus de soins médicaux appropriés même aux prisonniers qui ont des os brisés ou qui souffrent de mauvais fonctionnement des organes et de troubles nerveux.

adopté un prisonnier politique (Mohamed Salah Fliss), aujourd'hui adopté par AI a été si malade à la suite des tortures qu'il a subies qu'il n'a pu être présent à son procès en juillet. Il était encore à l'hôpital en septembre, mais a pu comparaître à la fin du mois.

Quelques victimes de torture décrivirent leur supplice à l'occasion de leurs procès en septembre.

Par exemple, un prisonnier adopté par AI (Mohamed Ben Kilani) déclara : "pour me faire parler, ils arrachèrent ma peau et mes ongles, et ils me forcèrent à m'asseoir sur le goulot d'une bouteille".

En dépit du fait que ces usages de la torture sont en violation manifeste des articles de la Constitution Tunisienne qui garantit les droits fondamentaux de l'homme, AI n'a pas connaissance d'une investigation gouvernementale quelconque sur ces récits ou sur l'interdiction de l'usage de la torture.

Lorsqu'il fut interviewé par un représentant d'AI en septembre 1973 M. Mohamed Bellelouna, Ministre de la Justice nia que la police tunisienne exerçait des tortures. Il déclara que la torture était utilisée dans d'autres pays, et que la police ne dépendait pas de son ministère.

## DECLARATION

" Une très importante initiative vient d'être prise au moment où une seconde fournée de sept syndicalistes étaient condamnés par le tribunal correctionnel de TUNIS.

Il s'agit d'une déclaration émanant de plus de cinquante responsables syndicaux représentant 14 sections ou syndicats et trois déclarations de l'U.G.T.T. Cette déclaration d'une remarquable rigueur confirme la détermination et la maturité d'une gauche syndicale qui élargit son audience au sein de la centrale ouvrière."

Au moment où les luttes syndicales de plusieurs catégories de travailleurs et de fonctionnaires prennent une grande ampleur, nous pensons qu'il est de notre devoir d'attirer l'attention de tous les militants syndicalistes de l'UGTT sur la gravité de l'attitude prise par la direction de l'Union face à ces luttes.

Nous en tant que responsables et en tant que militants syndicalistes qui appartenons à plusieurs syndicats différents de l'Union, à ses fédérations et à ses structures et qui militons en son sein depuis des années sur la base de la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs et sur la base de la défense des libertés syndicales et démocratiques à l'intérieur de l'Union et dans le pays d'une façon générale, ne pouvons qu'exprimer avant tout notre solidarité totale et notre soutien absolu aux grèves déclenchées par les travailleurs des transports de la capitale à partir du 3 MAI, par les travailleurs de la SNCTF de la capitale, de SFAX etc.. à partir du 6 MAI, par les enseignants de l'Université les 3 et 4 MAI, par les ouvriers du complexe industriel de MENZEL.BOURGUIBA ( EL FOULADH, FIRESTONE) et par les employés des PTT.

Notre soutien à pour base notre attachement au droit de grève d'une part et de la légitimité des revendications et des luttes menées par les travailleurs d'autre part; ces luttes visent à améliorer leurs conditions de vie qui se sont détériorées du fait de l'augmentation du coût de la vie qui est un des aspects de la politique économique et sociale basée essentiellement sur l'exploitation féroce des travailleurs dans l'intérêt de la bourgeoisie locale et des capitalistes étrangers auxquels le code des investissements puis la loi d'avril 72 la loi d'août 74 ont ouvert de grandes possibilités de pillage des richesses du pays et d'exploitation des travailleurs.

L'UGTT qui représente une organisation glorieuse pour la création et la consolidation de laquelle ont lutté les masses ouvrières et se sont sacrifiés des milliers de travailleurs et de fonctionnaires et des masses populaires d'une façon générale contre l'exploitation, l'oppression et l'arbitraire.

L'attitude de la direction de l'UGTT et de son secrétaire Général vis à vis de nombreuses grèves et en particulier la grève de la Société nationale des transports et de la SNCF et des employés des PTT, a consisté à dénoncer ces grèves et à considérer "que des éléments perturbateurs parmi les étudiants se sont infiltrés dans les rangs des travailleurs pour les inciter à la grève"; outre la tentative de jeter le doute sur le niveau de conscience ouvrière, nous considérons que cette attitude représente une trahison des intérêts des travailleurs et des principes syndicalistes authentiques. Cette direction syndicale qui entrave les luttes des ouvriers et des fonctionnaires et qui foule aux pieds les plus bas élémentaires principes de démocratie syndicale, ne s'arrête pas là : elle a le front de collaborer avec les forces de répression et de leur faciliter leurs opérations pour briser les grèves et réprimer les travailleurs en grève.

Tel est le vrai visage de la Direction actuelle de l'UGTT qui reflète sa nature et ses choix politiques. Ce visage apparaît avec clarté à l'occasion de toutes les luttes.

Il ne reste plus alors des discours démagogiques mensongers autour de "l'indépendance de l'Union" et de la "liberté d'expression et de pensée à l'intérieur de l'Union et de la défense vigoureuse des droits des travailleurs" ; il ne reste plus que des mots creux.

C'est pourquoi nous appelons tous les syndicalistes dans les rangs de l'UGTT de tous ses niveaux et de toutes ses structures.

1- à exprimer leur soutien aux luttes et aux grèves que les ouvriers et fonctionnaires dans les diverses catégories entreprennent.

2- à dénoncer la répression à laquelle sont soumis les travailleurs en grève, comme cela a été le cas plusieurs fois, notamment à l'occasion de la grève de la SGI (Société Générale Industrielle) à MEGRINE en MARS dernier, et les grèves de la SNT et de la SNCF et d'autres.

3- à dénoncer les positions de la direction actuelle de l'UGTT face à ces grèves.

4- à travailler à ce que l'UGTT devienne une organisation syndicale et démocratique autonome qui représente réellement des travailleurs et qui défende leurs intérêts matériels et moraux immédiats et à long terme.

TUNIS LE 15 MAI.

LA POLEMIQUE TRIPOLI - TUNIS ET LE PROCES CONTRE " LE COMMANDO LIBYEN " /

Les mois de MARS et AVRIL ont été marqués par la violente polémique entre les gouvernements Tunisiens et Libyen.

Notre Comité ne pouvait bien sûr intervenir directement à l'occasion de cette guerre des ondes. D'abord parce que, en Tunisie même, le monopole du pouvoir Bourguibien, sur les moyens d'information, interdit toute position manifestant, fut-ce pour critiquer aussi ses adversaires, une quelconque réserve par rapport au parti unique. Ensuite et surtout parce que le rôle spécifique de notre comité et sa composition ne nous permettaient guère d'intervenir à propos d'un conflit politique dont les implications débordaient largement les limites de notre plate-forme.

Nous pensons néanmoins que notre intervention sur les points suivants est tout à fait légitime:

1- Mettant à profit cette crise, le régime bourguibien a tenté de susciter un climat d'unanimité nationale. Notre peuple n'a toutefois pas mordu à l'appât du chauvinisme, confirmant par l'historique, mois de MAI des luttes ouvrières, qu'il n'était pas dupe des mobiles et des intentions du régime.

2- Notre comité récuse toutes les explications qui sonnent comme autant d'alibis concernant les expulsions du territoire Libyen de plusieurs milliers de travailleurs Tunisiens. Certes les causes de l'émigration ne nous échappent guère, et nous savons que les fondés de pouvoir de la bourgeoisie Tunisienne ont fait de "l'exportation de la main d'oeuvre" (!) un des axes de son effort de "croissance".

Nous n'ignorons pas non plus les exactitudes dont été l'objet, il y a quelques mois, les travailleurs Tunisiens en partance pour la Libye, et que les autorités Tunisiennes ont ramenés de force pour effectuer les travaux agricoles saisonniers dans la région de SFAX notamment.

Ces considérations, pas plus que la tolérance du gouvernement Tunisien, ces dernières années, pour l'émigration clandestine en Libye, ne peuvent justifier, à nos yeux les mesures d'expulsion décidées par le gouvernement Libyen, et que le régime du parti unique destourien a exploité d'une façon éhontée.

3- Le procès dit " du commando libyen" apparaît comme un bien mauvais roman d'espionnage. Nous ne nous prononcerons pas sur le fond d'une affaire des plus ténébreuses, mais nous constatons qu'au delà de l'usage de certains artifices de procédures destinés à donner le change, ce procès a constitué un grave précédent.

Le ministère public en a profité en effet pour oser faire une extrapolation des plus abusives sur la notion de "complot". Les arguties prétendument juridiques auxquelles à eu recours le tribunal d'exception qu'est la cour de sûreté de l'état constituent un véritable scandale.

Un précédent est donc créé, à partir duquel il désormais possible de se fonder sur l'article 74; prévoyant la peine de mort pour juger tous ceux qui auraient eu l'intention d'attenter contre la sûreté de l'Etat.

Et l'on sait combien le Régime bourguibien est passé maître dans l'art d'orchestrer les procès d'intention.

L'appareil répressif du régime a donc saisi cette occasion pour gravir un échelon supplémentaire dans l'esclade d'atteinte à sa propre légalité, à laquelle il n'a cessé de se livrer depuis des années.

GREVE DES JEUNES MAGISTRATS

Les magistrats Tunisiens ont observé le 26 MAI 1976, une grève de 24 heures, pour appuyer des revendications portant notamment sur l'amélioration des traitements et revalorisation matérielle et morale de leur profession. Ils réclament également le droit de constituer un syndicat.

Les jeunes magistrats ont organisé dans la matinée, deux marches symboliques à l'intérieur du Palais de Justice.

Les jeunes avocats ont adopté dans la journée, en assemblée générale, une motion de soutien aux magistrats en grève, et demandé aux autorités de trouver "une juste solution à leurs problèmes afin qu'ils puissent s'assurer un niveau de vie décent qui les garantisse contre toute influence extérieure;"

Quant au conseil National de la Magistrature, il a qualifié la grève " d'illégal et incompatible avec la mission de la Magistrature." Et il appuie d'avance le gouvernement " dans les décisions qu'il serait amené à prendre."

GREVE DANS LES FOYERS SONACOTRA

Depuis un an et demi, les résidents des foyers Sonacotra de la Région parisienne poursuivent la grève des loyers. A l'heure actuelle, 54 foyers sont concernés par cette lutte menée avec détermination par le Comité de Coordination des foyers Sonacotra et soutenu par la majorité des Résidents et des forces démocratiques et progressistes en FRANCE.

Déclenchée pour protester contre l'augmentation excessive et arbitraire des prix des chambres (270 F pour une pièce de 4,5 et 6 M2) et contre le règlement intérieur draconien, qui nie les droits fondamentaux des travailleurs immigrés (interdiction de recevoir des visites dans les chambres ; d'organiser et de participer à des manifestations ou des réunions à caractère politique ...) tout en instaurant à l'intérieur des foyers un régime policier (droit pour les gérants -anciens colonialistes sans leur présence, droit à tout moment dans les chambres des résidents sans leur présence, droit d'exclusion du foyer par le Directeur...), la lutte des Résidents s'est d'une part heurtée aux refus répétés de la Direction de reconnaître le bien fondé des revendications, ainsi qu'à ses menaces d'expulsion (lettre reçue le 27 mars 1976 par les résidents des foyers de Champigny, de Dammarie les Lys, de Pierrefitte et de Nanterre les menaçant d'expulsion de leur foyer s'ils ne payaient pas le retard de leurs loyers dans les 8 jours), et d'autre part s'est trouvée face à la répression du Gouvernement français inquiet de l'ampleur pris par le mouvement.

C'est ainsi, qu'en réponse à une nouvelle demande de négociation exprimée par le Comité de Coordination à la Direction des Foyers Sonacotra, le 29 mars 1976, celle-ci a fait intervenir, le 7 avril à l'aube, les forces de police au foyer de Champigny, qui procédèrent avec la complicité du gérant à l'arrestation de 3 délégués des résidents. D'eux d'entre eux, un algérien et un portugais ont été expulsés et renvoyés dans leur pays d'origine dans les 6 heures qui suivirent leur arrestation. Le 10 avril, les CRS interviennent de nouveau au foyer Romain Rolland de St Denis où se était réuni le Comité de Coordination des foyers en lutte. De même, le 16 avril à 6 heures du matin les CRS attaquent par surprise en "défonçant les portes, obligeant des délégués à se mettre à genoux, torse nu, faisant des vérifications d'identité, matraquant ceux qui refusaient de se laisser faire, sans mandat de perquisition, sans arrêté d'expulsion" (1). Cette nouvelle atteinte au droit de grève des travailleurs immigrés, se soldera par l'expulsion presque immédiate de 16 délégués dans leur pays, mesure qui prouve -si besoin était- la volonté du pouvoir de briser par tous les moyens possibles l'unité des travailleurs, en laissant planer sur chacun d'eux de telles menaces.

C'est pourquoi, notre Comité, comme il l'a déjà fait tant au cours du meeting organisé à la Mutualité le 21 février 1976 par le Comité de Coordination qu'au cours de la manifestation massive et unitaire des travailleurs français et immigrés le 24 avril 1976 à Barbès, condamne la répression qui s'abat sur les travailleurs immigrés avec la complicité bienveillante de certains gouvernements réactionnaires arabes, tel que le gouvernement tunisien, ainsi que le montrent les récents accords de coopération signés entre les polices françaises et tunisiennes. Il fait appel à tous les travailleurs français pour qu'ils ne se fassent pas les alliés de la campagne démagogique et raciste de la Direction des Foyers Sonacotra qui consiste à répandre l'idée que "si les immigrés ne paient pas leurs loyers, ce sont les Français qui devront le faire". En effet, le seul but de cette campagne est de discréditer aux yeux de la population française la juste lutte des travailleurs français et immigrés, et pouvoir ainsi continuer à procéder à de nouvelles expulsions.

Devant la volonté manifeste de la Direction de la SONACOTRA de diviser le mouvement de lutte des travailleurs résidents, en laissant "pourrir la situation et en engageant -contrairement aux vœux des résidents- des négociations foyer par foyer, notre Comité tient une nouvelle fois à exprimer sa solidarité et son entière adhésion à la Plateforme revendicative définie par l'ensemble des travailleurs immigrés en lutte. Il s'engage à soutenir cette lutte jusqu'à satisfaction complète des revendications exprimées et parmi elles le retour des résidents expulsés dont 2 tunisiens : Ridha GOUYA (étudiant) et Heidi DJENIAI.

SOUTENONS LA JUSTE LUTTE DES TRAVAILLEURS IMMIGRES ET DES TRAVAILLEURS FRANÇAIS DANS LEURS FOYERS

AIDONS LES TRAVAILLEURS EXPULSÉS HORS DE FRANCE DANS LES ACTIONS JUDICIAIRES QU'ILS ONT ENTREPRISES POUR OBTENIR L'ANNULATION DES MESURES D'EXPULSION (2) (soutien financier à C.C.P. GISTI - 30 182 02 LA SOURCE, en précisant Foyers Sonacotra en Grève).

- (1) extrait d'un tract du Comité de Coordination des Foyers Sonacotra distribué le 24 avril 1976
- (2) voir la brochure Dossier de Presse publié par le Comité de Coordination 56 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS

LISTE DES PRISONNIERS POLITIQUES  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

BIZERTE: Ancien Bagne de BORDJ ERROUMI: Prison du NADOR

I - Prisonniers par suspension de grâce:

- 1 - Nouredine BEN KHADER condamné à 16 ans  $\frac{1}{2}$  en 68:  
reste 14 ans  $\frac{1}{2}$
- 2 - Gilbert NAGGACHE condamné à 16 ans  $\frac{1}{2}$  en 68:  
reste 14 ans  $\frac{1}{2}$
- 3 - Rached BELLALOUNA condamné à 11 ans en 68 :  
reste 9 ans
- 4 - Ahmed BEN OTHMAN RADDAOUI condamné en 68 à 12 ans:  
reste 10 ans  
à nouveau jugé en août 74 et condamné à 10 ans  
à nouveau jugé en décembre 74 et condamné à 1 mois
- 5 - Abdallah ROUISSI condamné à 2 ans en 69: a effectué sa peine  
à nouveau jugé en août 74 et condamné à 10 ans
- 6 - Hachemi TROUDI condamné à 2 ans et 3 mois en 68:  
reste 6 mois  
à nouveau jugé en août 74 et condamné à 5 ans

II - Prisonniers détenus depuis novembre 73, condamné en août 74:

- 7 - Ahmed ABED condamné à 3 ans et 4 mois
- 8 - Saadedine ALEYA condamné à 3 ans
- 9 - Khemais BEN HENIA condamné à 3 ans et 4 mois
- 10 - Raouf AYADI condamné à 6 ans et 4 mois
- 11 - Tahar BEN AMOR condamné à 5 ans et 4 mois
- 12 - Nouredine BOUZID condamné à 5 ans et 4 mois
- 13 - Najib CHELLOUF condamné à 3 ans
- 14 - Youssef CHAKROUN condamné à 3 ans et 4 mois
- 15 - Néjib ELLEUCH condamné à 4 ans (récemment transféré à Tunis pour soins)
- 16 - Mohamed ELLOUZE condamné à 5 ans et 4 mois
- 17 - Mongi ELLOUZE condamné à 5 ans et 4 mois
- 18 - Ridha ELLOUZE condamné à 5 ans et 4 mois
- 19 - Houcine ESSID condamné à 4 ans et 4 mois
- 20 - Laroussi GHARBI condamné à 2 ans et 4 mois

- 21 - Mustapha HASNAOUI condamné à 2 ans  
 22 - Ezzedine HAZGUI condamné à 5 ans et 4 mois  
 23 - Abdellatif HERMASSI condamné à 3 ans  
 24 - Noureddine JERBI condamné à 2 ans libéré en mars 76  
 à la fin de sa peine  
 25 - Ahmed KARRAOUD condamné à 6 ans et 4 mois  
 26 - Rachid KHECHANA condamné à 3 ans et 4 mois  
 27 - Hamda MAAMAR condamné à 3 ans  
 28 - Fathi M'SEDDI condamné à 5 ans et 4 mois  
 29 - Ammar MANSOUR condamné à 3 ans et 4 mois  
 30 - Mongi MOKNI condamné à 3 ans et 4 mois  
 31 - Abdelmajid MELOUKA condamné à 5 ans  
 32 - Hichem OSMAN condamné à 4 ans  
 33 - Ahmed SOUISSI condamné à 5 ans et 4 mois  
 34 - Abderrahman TOUNSI condamné à 5 ans et 4 mois  
 35 - Abdelaziz TRABELSI condamné à 4 ans et 4 mois  
 36 - Youssef ZEGHIDI condamné à 2 ans et 4 mois  
 37 - Ammar ZEMSEMI condamné à 5 ans et 4 mois

III - Prisonniers arrêtés entre mai 72 et mai 74,  
condamné en décembre 74:

- 38 - Ali AMAMI HAMDI condamné à 7 ans de prison  
 39 - Béchir Ben Mohamed BOUBAKER condamné à 3 ans,  
 libéré à la fin de sa peine  
 40 - Mohamed Habib CHATER condamné à 3 ans et 6 mois,  
 libéré récemment.  
 41 - Houcine DIARI condamné à 3 ans et 6 mois,  
 libéré récemment.  
 42 - Abdelmajid ESSAKRI condamné à 3 ans et 6 mois  
 43 - Tahar KADDACHI condamné à 3 ans,  
 libéré récemment.  
 44 - Ahmed EL MAGHERNI condamné à 4 ans et 6 mois,  
 grâcié le 19 mars 76.  
 45 - Hadji THABET condamné à 3 ans,  
 libéré récemment.  
 46 - Chedli TRIFI condamné à 4 ans.

LA MANOUBA: Prison de femmes

- 47 - Sallouha FARROUKH condamné à 3 ans et 4 mois en août 74,  
arrêtée en novembre 73
- 48 - Dalila MAHFOUDH condamné à 1 an avec sursis en août 74  
et 6 mois en octobre 75

BEJA: Prisonniers arrêtés entre décembre 74  
et avril 75, condamnés en octobre 75

- 49 - Slaiem BAFFOUN
- 50 - Mohsen BEN ABDALLAH
- 51 - Mohamed BEN DHAOUI MAALI condamné à 2 ans en juillet, et  
5 ans en octobre 75
- 52 - Tahar CHAGROUGH condamné à 2 ans en juillet, et  
5 ans en octobre 75
- 53 - Hédi ELLAFI condamné à 2 ans en octobre 75
- 54 - Mohamed Lamine NSIRI
- 55 - Romdhane OULED ALI condamné à 2 ans en octobre 75
- 56 - Mohamed Thameur SOUISSI libéré en mars 76 à la fin de sa peine
- 57 - Mustapha ZEMZARI condamné à 2 ans

LE KEF: Prisonniers condamnés en octobre 75,  
arrêtés entre septembre 74 et mai 75

- 58 - Hamaied BEN AYADA condamné à 6 ans
- 59 - Fathi BEL HADJ YAHIA condamné à 6 ans et 6 mois en  
juillet et octobre 75
- 60 - Moncef BELHASSEN condamné à 7 ans en juillet et  
octobre 75
- 61 - Sghaier ELHAJLI condamné à 2 ans
- 62 - Mohamed Cherif FERJANI condamné à 6 ans
- 63 - Hama HAMMAMI condamné à 8 ans et 8 mois en  
janvier, juillet et octobre 75
- 64 - Nizar KRICHEN condamné à 5 ans par contumace,  
puis à 1 an en novembre 75.
- 65 - Hédi ZEMZEMI condamné à 2 ans

KASSERINE: Prisonniers condamnés en octobre 75,  
arrêtés au début 75

66 - Mongi AMAMI	condamné à 1 an en octobre
67 - Noureddine BAABOURA	condamné à 5 ans en juillet et octobre 75
68 - Tahar BEKIR	condamné le 18 décembre 75
69 - Mohamed Salah FLISS	condamné à 8 ans en juillet et octobre 75
70 - Mohamed FTATI	condamné à 4 ans et 6 mois
71 - Abou Séoud HMIDI	condamné à 2 ans
72 - Mohamed KHEMILI	condamné à 7 ans
73 - Mohamed KILANI	condamné à 9 ans en juillet et octobre 75
74 - Habib KAOUACH	condamné le 18 décembre 75, grâcié le 19 mars 76
75 - Sadok M'HENNI	condamné à 6 ans en juillet et octobre 75

KAIROUAN: Prisonniers arrêtés au début 75

76 - Omrane ALOUANE	condamné à 7 ans en juillet et octobre 75
77 - Abdelhamid ACHOUR	condamné le 28 novembre 75
78 - Tarek BEN HIBA	condamné à 4 ans en octobre 75
79 - Ezzedine BENNOUR	condamné à 3 ans en octobre 75
80 - Othman BEN YOUSSEF	condamné à 3 ans en octobre 75
81 - Mohamed GMMARTI	condamné à 2 ans le 28 novembre 75
82 - Tahar KACEMI	condamné à 2 ans en octobre 75
83 - Ali MEGDICHE	condamné à 7 ans en juillet et octobre 75
84 - Hassen MOUADHEN	condamné en octobre 75
85 - Abdelaziz TRABELSI	condamné en octobre 75
86 - Abdejabar YOUSSEFI	condamné à 2 ans en juillet 75

TUNIS ou Prisons diverses

87 - Abdallah ZLITNI	condamné à 2 ans en février 76, grâcié le 19 mars 76
88 - Habib KHMIRI	condamné le 18 décembre 75, grâcié le 19 mars 76
89 - Mohamed BEKRI	condamné le 18 décembre 75, grâcié le 19 mars 76
90 - Slimane YAHIAOUI	condamné le 18 décembre 75, grâcié le 19 mars 76
91 - Nouredine BOUROGA	condamné à 2 ans et 3 mois, affaire de Thala
92 - Ahmed EL FILI	condamné à 1 an et 9 mois le 30 décembre 75, affaire de Thala
93 - Rachid JOMLI	condamné à 1 an et 9 mois le 30 décembre 75, affaire de Thala
94 - Rachid EL HAMDANI	condamné à 6 mois le 30 décembre 75
95 - Mohamed EL ABASSI	condamné à 8 mois le 20 janvier 76
96 - Mohamed Taieb EL FILI	condamné à 8 mois le 20 janvier 76
97 - Mohamed KHEMISSI	condamné à 6 ans en juillet et octobre 75

24 personnes arrêtées dans le Sud Tunisien depuis le mois de juin 75 sont incarcérées à la Prison Civile de Tunis en attendant d'être jugées par la Cour de Sécurité de l'Etat.

Au total, nous avons pu dénombrer avec précision 120 prisonniers et nous sommes persuadés d'être évidemment en dessous du nombre réel.

Cette liste établie le 10 mars 76 a été remise à jour en avril 76.

## LES RECENTS PROCES D'OPINION

### PROCES du 26/9/75:

101 inculpés par la "Cour de Sûreté de l'Etat", de "complot", de "diffusion de fausses nouvelles", "association illégale"...

Parmi eux, certains étaient déjà condamnés dans les affaires précédentes avec les mêmes chefs d'inculpation.

67 condamnations à des peines de prison ferme allant jusqu'à 9 ans.

### PROCES du 28/11/75:

Suite du même procès concernant 3 oppositions à des condamnations par contumace et un inculpé qui n'avait pas pu être présente en octobre pour raison de maladie.

3 condmanations de 1 à 2 ans de prison ferme; une condamnation avec sursis;

### PROCES du 17/12/75:

Procès de 5 étudiants à la suite d'une grève décidée le 14/12/75 et d'incidents au cours desquels la photo de Bourguiba a été déchirée.

Ils sont condamnés par une procédure de "flagrant délit" alors que l'un d'exu est déclaré en fuite; les peines vont de 2 ans et 4 mois à 6 ans et 4 mois de prison.

### PROCES du 30/12/75:

Procès à Ka serine, à la suite d'une distribution de tracts à THALA et d'inscriptions sur les murs. Plusieurs interpellations: 4 personnes sont inculpées de "diffamation du chef de l'Etat", de "possession et diffusion de publications diffamatoires", "incitation à la révolte". Les condamantions vont de 6 mois à 2 ans et 3 mois de prison.

### PROCES du 14/1/76:

Procès en appel des 5 étudiants condamnés le 17/12. Les peines sont confirmées.

### PROCES du 15/1/76:

12 étudiants sont jugés à la suite d'une manifestation qui avait eu lieu la veille pour protester contre la confirmation de la condamnation des 5 étudiants, et pour demander leur libération. Peines de 3 ans et 8 mois pour tous.

PROCES du 20/1/76/

Le 30 décembre à Kasserine à la suite du procès et de la condamnation de 4 personnes, un début de manifestation a eu lieu, immédiatement dispersé. 2 lycéens ont été arrêtés et inculpés. Le 20/1/76 ils sont condamnés à 8 mois de prison. Un autre lycéen a été condamné par contumace.

PROCES du 24/1/76:

4 inculpés à la suite de la découverte de tracts dans la valise d'un ouvrier qui retournait à Tunis. Les inculpations sont "atteinte au prestige du chef de l'Etat", "propagation de fausses nouvelles"..., alors que les tracts n'ont même pas été diffusés. Condamnation de 2 inculpés à 4 ans de prison et les deux autres à 16 ans de prison par contumace.

PROCES du 31/1/76:

Procès en appel des 12 étudiants condamnés le 15/1/76. Ils sont tous acquittés.

PROCES de février 76:

Procès en appel pour les condamnés du 24/1/76. Un acquittement et une peine ramenée de 4 à 2 ans.

LES PROCES ANTERIEURS (1)

Septembre 68 et février 69: 131 inculpés devant la "Cour de sûreté de l'Etat" pour "complot"... 82 condamnations allant jusqu'à 16 ans et demi de prison; tous ces condamnés sont grâciés en mars 70.

Le 20 avril 74, Bourguiba suspend la grâce pour 6 d'entre eux fortement condamnés.

Août 74: 202 inculpés qui doivent répondre aux inculpations de "complot", "diffamation"... 40 condamnations ferme allant jusqu'à 10 ans. 87 condamnations par contumace allant jusqu'à 12 ans. Certains inculpés par contumace n'avaient jamais été recherchés ni convoqués et ont fait opposition. Leur procès a eu lieu en juillet 75 après deux renvois successifs (décembre 74 puis mars 75). 29 condamnations à des peines de prison allant jusqu'à 2 ans de prison ferme.

20 décembre 74:

Procès de 33 opposants dont certains étaient détenus depuis mai 72 (2 ans et demi de détention préventive).

Condamnations à des peines allant jusqu'à 6 ans de prison.

Ces peines ont été augmentées en appel: 7 ans.

(1) Il ne s'agit que des procès pour lesquels certains condamnés sont encore incarcérés.

## La tension persiste à l'Université

De notre correspondant

Tunis. — Deux grèves spectaculaires et un retour à l'agitation à l'université ont marqué, en Tunisie, la semaine du 1<sup>er</sup> au 8 mai. Si, sur le plan social, la situation semblait se normaliser, samedi, en revanche, la tension persistait dans le monde étudiant.

La direction de la centrale syndicale U.G.T.T. a dénoncé vendredi soir les grèves sauvages observées lundi et mardi derniers par les employés de la société des transports, qui avaient sérieusement perturbé les activités de la capitale, et des cheminots, déclenchées jeudi, et qui devaient prendre fin ce samedi.

Les dirigeants des syndicats ont demandé aux travailleurs d'épuiser désormais « toutes les mesures conciliatoires et légales » avant de déclencher une grève, et ont avisé leurs adhérents qu'ils seraient exclus de la centrale si, à l'avenir, ils cessaient le travail sans avoir obtenu l'accord de la direction.

Les grévistes de la société des transports et de la compagnie des chemins de fer demandaient notamment la révision de leurs horaires de travail et le réajustement des primes de rendement. Le mouvement des cheminots, que l'U.G.T.T. n'évoque pas explicitement dans sa déclaration, avait été annoncé depuis une quinzaine de jours par la centrale elle-même, qui l'avait annulé à la dernière minute, « des solutions positives » ayant pu être dégagées en faveur des revendications présentées. Il apparaît donc que les employés de la compagnie des chemins de fer, dont l'organe des syndicats *Ach Chaab* avait abondamment fait état du mécontentement dans ses derniers numéros, ont refusé purement et simplement de suivre les nouvelles consignes de leurs dirigeants.

En revanche, la grève des employés de la société des transports (autobus) a été soudaine. Les responsables de l'U.G.T.T. expliquent par l'infiltration dans les rangs des travailleurs de « perturbateurs étudiants ». La presse de samedi développe largement ce thème. L'agence Tap dénonce ces « saboteurs qui ont pour objectif de semer le trouble et de détourner la nation de sa marche vers le décollage et le développement intégral ». L'agitation estudiantine est en effet assez vive depuis la fin d'avril. De multiples et souvent graves affrontements se sont produits au cours des deux dernières semaines entre étudiants et vigiles dans les facultés de droit et des sciences et dans plusieurs foyers universitaires. Les bagarres ont fait de nombreux blessés dans les deux camps (la police, semble-t-il, n'est intervenue que pour séparer les antagonistes) et les dégâts sont très importants (120 000 F pour la seule

faculté de droit). Des étudiants arrêtés en « flagrant délit » seront jugés lundi après-midi par le tribunal correctionnel.

Les étudiants des facultés de droit et des sciences ont fait grève vendredi pour protester contre la présence à l'université de ces vigiles. Cinquante-six enseignants de la faculté de droit avaient, pour les mêmes raisons, déjà cessé le travail mercredi et jeudi, et si l'on en croit le journal des syndicats *Ach Chaab*, le syndicat de l'enseignement supérieur a condamné aussi le comportement des vigiles. Le corps des vigiles a été créé voici deux ans. Il est composé de fonctionnaires civils recrutés par le ministère de l'éducation nationale et a pour rôle de maintenir l'ordre, et plus particulièrement d'assurer la liberté des cours. Les étudiants et une partie des enseignants accusent les vigiles d'être des « éléments d'insécurité » en se livrant « à des provocations permanentes » et demandent leur suppression.

Mais pour les autorités cette agitation subite à propos des vigiles n'est qu'un prétexte, et son objectif réel est « de créer un climat d'insécurité » à l'université et « de nuire au régime ». Il s'agit d'une action politique, comme en témoignent les slogans des manifestants et les méthodes nouvelles, d'une extrême violence, qui sont employées au cours des affrontements, déclare-t-on dans les milieux proches du pouvoir. Ces mêmes milieux laissent entendre que les meneurs pourraient bien être « manipulés de l'extérieur ».

On assure de même source que le gouvernement est décidé à maintenir l'ordre et à assurer la marche normale des cours jusqu'aux examens, qui doivent débiter à la fin du mois pour la majorité des étudiants qui se refusent à suivre les perturbateurs. — (Interim.)

● A compter du 10 mai 1976, les ressortissants français se rendant en Tunisie ne seront plus astreints à l'obligation de présenter un passeport en cours de validité. Ils devront seulement être munis d'une carte nationale d'identité non périmée.

Le Monde du 5/5/1976

Le MONDE du  
10/5/1976

Tunisie

PROBLEME D'UN CITOYEN

LES SYNDICATS

Le Monde du 5/5/1976

Le Monde du 7/5/1976

### DES HEURTS ENTRE VIGILES ET ÉTUDIANTS FONT UNE TRENTAINE DE BLESSÉS

Tunis (A.F.P.). — De violentes bagarres ont éclaté mercredi soir 5 mai entre étudiants et vigiles au foyer universitaire du Bardo, près de Tunis, faisant vingt-sept blessés parmi les étudiants et les vigiles. Ces affrontements ont eu lieu alors qu'un millier d'étudiants s'étaient rassemblés pour tenir une assemblée générale.

La police est intervenue et a procédé à quelques arrestations. Les personnes arrêtées en flagrant délit devaient être déférées ce jeudi devant les tribunaux.

D'autres altercations avaient éclaté mardi entre étudiants et vigiles à la faculté de droit, faisant quelques blessés parmi les vigiles et causant d'importants dégâts matériels.

## LA CENTRALE SYNDICALE DÉSAVOUE UNE GRÈVE DES TRANSPORTS EN COMMUN DANS LA CAPITALE

Le Monde du 5/5/1976

De notre correspondante

Tunis. — La centrale syndicale tunisienne a désavoué la grève organisée le lundi 3 mai par les chauffeurs d'autobus de la capitale et les conducteurs des trains desservant la banlieue nord de Tunis. Les grévistes demandent le relèvement du salaire minimum (il est actuellement fixé à environ 300 francs français) et des primes de rendement. Deux communiqués officiels ont été publiés dans la journée : l'un émane de la centrale de l'Union générale des travailleurs tunisiens (U.G.T.T.), qui déplore une grève « non conforme à la discipline syndicale et aux procédures en usage ». Le texte souligne que le mouvement, déclenché sans préavis, concerne des revendications qui font actuellement l'objet d'une discussion entre le syndicat et l'administration, et qu'il a porté préjudice non seulement aux usagers qui ont été empêchés de se rendre à leur travail, mais aussi au succès du dialogue en cours.

Un appel à la reprise du travail sous peine d'exclusion du syndicat a été lancé par l'U.G.T.T. et repris dans un second communiqué émanant du syndicat de la Société nationale des transports, qui a rappelé que la création de primes de rendement avait déjà été admise et que les négociations en cours se déroulaient de manière satisfaisante. Le bureau syndical « refuse l'anarchie » et invite le

personnel à se désolidariser des grévistes.

De source syndicale, on a appris également, lundi, que le mot d'ordre de grève des cheminots de la Société nationale des chemins de fer tunisiens (S.N.C.F.T.) lancé pour le 6 mai, pourrait être rapporté, les négociations menées pour satisfaire les revendications du personnel ayant déjà partiellement abouti. — M. P.

LE Monde du 1/6/1976

### Tunisie

## Les autorités réagissent avec fermeté à l'agitation estudiantine

De notre correspondante

Tunis. — « Le peuple tunisien ne peut accepter de se saigner aux quatre veines pour financer des études qui ne mènent à rien ou qui, pour le moins, ne répondent pas exactement aux impératifs du progrès et aux perspectives de développement du pays. » C'est ainsi que le ministre tunisien de l'intérieur, M. Belkhodja, a justifié samedi 29 mai les mesures d'« orientation » prises dans le cadre de la réforme de l'enseignement. Le ministre présidait à Monastir un débat organisé à la nouvelle faculté de pharmacie et de médecine dentaire, qui a ouvert ses portes en novembre dernier. Il a aussi souligné que les citoyens ne devaient pas systématiquement jeter la pierre aux étudiants : ceux-ci n'étant pas tous des troubleurs et des irresponsables.

Le même jour, le ministre a abordé à nouveau ces problèmes devant les destouriens réunis dans le cadre des congrès de circonscription, qui se déroulent actuellement dans tout le pays. A Monastir, comme dans beaucoup d'autres villes et villages du pays, les questions les plus nombreuses ont porté sur l'agitation estudiantine, assez mal comprise par l'opinion, et sur les grèves « sauvages » qui ont affecté dernièrement des services publics comme les P.T.T., les chemins de fer et la régie des tabacs et allumettes. M. Belkhodja a fait remarquer que ces mouvements n'étaient pas inquiétants. « Ils sont, a-t-il dit, la conséquence des progrès rapides enregistrés par le pays dans tous les domaines. » La veille, le tribunal cantonal de Tunis avait condamné à six mois de prison ferme sept personnes ac-

cusées de participation et incitation à des grèves sauvages, rassemblement sur la voie publique et atteinte aux biens d'autrui.

Quant aux étudiants grévistes, ils ont été mis en garde par le ministre de l'éducation nationale, M. Guiga. Celui-ci a annoncé vendredi dernier, lors de deux discours prononcés devant les congrès de circonscription de Tozeur et de Nefta — les deux principales oasis du Jerd — qu'à partir de l'année prochaine, les étudiants qui cesseraient le travail verraient leur bourse entièrement supprimée, alors que l'on ne retenait jusqu'ici que les jours de grève. De plus, tout étudiant exclu de l'université ne sera plus réintégré.

M. Guiga n'a pas caché son irritation : « Le montant de l'ensemble des bourses et des privilèges dont jouissent les étudiants, a-t-il affirmé, est évalué à 6 millions de dinars (60 millions de francs). Cette somme permettrait le forage de soixante puits artésiens dans le Jerd. »

L'opinion tunisienne réagit en général de façon défavorable à l'agitation régnant dans les universités ; les étudiants sont considérés comme des privilégiés, et nombreux sont les Tunisiens qui estiment que la bourse de 35 dinars (350 francs) qui leur est attribuée en fait les « enfants gâtés » du régime. (Beaucoup d'entre eux contribuent, en fait, avec cette somme, à l'entretien de leur famille.) La Tunisie est l'un des pays du monde qui consacrent le plus haut pourcentage de leur budget à l'éducation : plus de 30 %.

MANUELE PEYROL.

Le Temps du 5/5/1976  
(Tunisie)

## Les ouvriers d'El Fouledh arrêtent le travail

Pour des raisons qui ne sont pas encore définies, les ouvriers de la société « El Fouledh » se sont mis en grève hier à partir de 14 heures.

Contacté à ce propos le secrétaire général adjoint du syndicat M. Mohamed Jaafar, nous a confirmé l'arrêt du travail.

Des contacts ont été pris et des négociations ont commencé pour mettre fin à la grève.

## Tunisie : SUPPRESSION DES BOURSES POUR LES ETUDIANTS « CONTESTATAIRES »

Les étudiants « contestataires » ne bénéficieront plus de bourses à partir de la prochaine rentrée universitaire, a annoncé le ministre tunisien de l'Education nationale. Jusqu'à présent, les autorités se contentaient de réduire le montant de la bourse en fonction du nombre de journées de grève. De plus, aucun étudiant exclu de l'université ne pourra être réintégré.

Prenant la parole vendredi soir à Nefta, dans le sud tunisien, lors d'une réunion du parti socialiste destourien, le ministre, qui s'adressait essentiellement à des agriculteurs, a fait remarquer que « le montant des bourses », 6 millions de dinars par an, « permettrait le forage de 60 puits artésiens ».

D'autre part, sept citoyens tunisiens ont été condamnés à six mois de prison ferme, par le tribunal cantonal de Tunis.

Les condamnés sont « accusés » de participation et d'incitation à des grèves sauvages.

Les sept personnes condamnées, ont été arrêtées à la suite de la grève des agents des PTT et de la grève des tabacs et allumettes.

## TUNISIE Des intellectuels réclament l'amnistie pour les détenus politiques

Cent-deux intellectuels universitaires, enseignants, artistes et hommes de lettres tunisiens ont signé une pétition rédigée à l'occasion de la fête de la victoire (le 1er juin dernier) et rendue publique jeudi dans laquelle ils « exigent » une amnistie générale en faveur de tous les condamnés politiques, l'arrêt définitif des procès d'opinion, de liberté d'expression, d'opinion et de presse et les libertés d'action syndicale et politique.

Cette pétition « exige », par ail-

leurs, une politique économique et sociale planifiée qui mette fin à « l'accaparement des fortunes par une minorité privilégiée qui lie ses intérêts au capital étranger et dilapide les richesses nationales ».

Elle « exige » encore la généralisation de l'enseignement ainsi qu'« une politique planifiée d'arabisation générale, d'arabisation intégrale de l'enseignement et de l'ensemble des services administratifs ».

(Reuter)

● A LA SUITE DES MOUVEMENTS DE GREVE qui se sont développés en Tunisie ces derniers jours, cinq étudiants ont été condamnés, le 10 mai, à quatre mois de prison, et cinq autres ont été acquittés par le tribunal correctionnel. Les dix inculpés, arrêtés lors des violents incidents qui s'étaient déroulés dans un foyer universitaire de la banlieue de Tunis (le Monde du 7 mai) étaient accusés d'atteinte à la dignité du président de la République et du chef du gouvernement, de diffamation à l'égard du chef de l'Etat, d'atteinte à l'ordre public, de manifestation sur la voie publique, d'atteinte au bien d'autrui et de violences graves sur la personne de fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

D'autre part, dans la matinée du 10 mai, des agents des P.T.T. ont entamé une grève à la Recette principale des postes et dans les centres de tri. Ils ont tenté d'occuper la cour de leur ministère, mais les forces de l'ordre les en ont empêchés. La grève est restée partielle. — (Corresp.)

## Tunisie

LA GREVE DECLENCHEE lundi matin 10 mai par des employés des postes pour appuyer des revendications salariales, a pris fin mardi en fin de matinée. Les grévistes ont repris le travail après une rencontre avec le secrétaire général de la centrale syndicale M. Habib Achour, qui s'est engagé à s'occuper personnellement de leurs revendications. Selon le ministre des P.T.T., la grève est restée circonscrite à Tunis, et à Kasserine. — (Corresp.)

UN GROUPE DE JEUNES OPPOSANTS TUNISIENS fait depuis lundi matin 10 mai, la grève de la faim à Alger pour dénoncer les « pratiques répressives » du gouvernement tunisien contre les récentes manifestations des étudiants et des ouvriers du secteur des transports publics. — (A.F.P.)

## TUNISIE

# Grève des magistrats et des postiers

Les magistrats tunisiens ont observé hier une journée de grève pour appuyer des revendications portant notamment sur l'amélioration des salaires et la revalorisation matérielle et morale de la profession. Ils réclament également le droit de création d'un syndicat des magistrats.

Ce mouvement de grève, à l'initiative des jeunes magistrats, est suivi quasi généralement à Tunis à l'exception de quelques présidents de chambres qui ont siégé normalement.

Selon des sources proches de l'association des jeunes magistrats, qui comprend près de 160 adhérents, sur un nombre total de 400 magistrats tunisiens, ce mouvement de grève serait suivi également par des magistrats des principales villes de l'intérieur tunisien.

D'autre part, l'association des jeunes avocats tunisiens a adopté en assemblée générale une motion de soutien aux magistrats grévistes, et plusieurs avocats se sont abstenus de plaider hier en signe de solidarité.

La grève des postiers de Tunis déclenchée lundi par certains postiers s'est poursuivie mardi, provoquant des perturbations dans divers services, notamment au central interurbain téléphonique.

Un communiqué du ministère des Transports et des Communications a annoncé que l'administration s'est vue dans l'obligation de faire évacuer ce central « en présence des forces de l'ordre », parce que les grévistes tentaient d'empêcher la reprise du travail.